The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York

البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION RABAT **DESTINATAIRE PRINCIPAL** : CAB/1- CAB/2- SG/4- DG/8/1		CONFIDENTIEL
FAX N°: FC/ 303 /OK	**DATE**: 9 Juin 2014	**PAGE(S)**:

Objet : Entretien avec Mme Malcorra sur la nomination du SRSG pour le Sahara.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été reçu, cet après-midi, à sa demande, par Mme Susana Malcorra, Chef de Cabinet du Secrétaire Général des Nations Unies, qui était accompagnée de M. Hervé Ladsous, Secrétaire Général Adjoint au DPKO. L'entretien a été consacré, essentiellement, à la question de la nomination de Mme Kim Bolduc, au poste de Représentant Spécial pour le Sahara, et ce suite à lettre que j'ai envoyée au Secrétaire Général, le 22 Mai 2014.

Mme Malcorra a souligné qu'elle voulait m'informer du processus de nomination de Mme Bolduc, afin de dissiper tout malentendu avec le Maroc. Elle a indiqué que le DPKO a préparé un projet de réponse, mais qu'elle ne voulait pas l'envoyer, avant de s'entretenir avec moi.

I : Nomination de Mme Bolduc :

M. Ladsous a présenté le processus ayant abouti à cette nomination :

- Le DPKO a suivi la procédure classique : appel à candidatures, entretiens et sélection de Mme Bolduc.
- Lors de sa réunion avec l'Ambassadeur du Maroc, en date du 25 Avril (M/F N. FC/205), il l'avait informé du choix du Secrétaire Général de nommer Mme Bolduc.
- Un e-mail a été envoyé à la secrétaire de la Mission, contenant le CV de la nouvelle Représentante Spéciale.
- Le DPKO a chargé M. Wolfgang Weisbrod-Weber d'informer ses interlocuteurs marocains de cette nomination. Ce qui a été fait.
- Le DPKO a suivi la même procédure que par le passé.

Pour ma part, j'ai tenu à faire les clarifications suivantes :

- J'apprécie cette opportunité pour discuter, en toute franchise, des préoccupations exprimées dans la lettre du Maroc au Secrétaire Général.
- Le Maroc reconnaît que la nomination des Représentants spéciaux relève des prérogatives du Secrétaire Général.
- Toutefois, pour le cas de la nomination de Mme Bolduc, il y avait un problème de transparence, un manque d'informations et une absence de consultations.
- Par le passé, le Secrétariat consultait le Maroc avant le choix du candidat. Il l'a fait tantôt par écrit, tantôt par téléphone, ou même en informant directement l'Ambassadeur.
- Pour ce qui est de ma rencontre avec M. Ladsous, du 25 Avril 2014, c'est moi-même, qui, à la fin de cette visite de courtoisie, avait exprimé ma surprise que tout New York connaissait le nom de la nouvelle SRSG, sauf le Maroc. M. Ladsous n'a fait que répondre, à mon insistance, en indiquant, off the record, que le Secrétaire Général venait de signer la lettre de nomination de Mme Bolduc.
- C'est donc à mon initiative, et non celle de M. Ladsous, que le sujet du remplacement de M. Weber a été soulevé.

- Pour ce qui est de l'e-mail envoyé à la Secrétaire, j'ai mis en relief le fait qu'un email auquel est attaché le CV de Mme Bolduc, ne constitue pas une notification officielle sur un sujet aussi important, et qu'une secrétaire à la Mission, n'est pas l'Ambassadeur du Maroc.
- Je me suis enquis des raisons du secret qui a entouré la nomination de Mme Bolduc et insisté sur la nécessité de la coopération et de la transparence entre le Maroc et le Secrétariat. Un code de bonne conduite doit être suivi par les deux parties.
- A ce jour, le Maroc n'a pas été notifié, officiellement, au sujet de cette nomination.
- Une notification, en bonne et dûe forme, est indispensable pour que les autorités marocaines puissent la recevoir et coopérer avec elle.

M. Ladsous, livide, n'a rien ajouté pour me contredire. Mme Malcorra a conclu la discussion en déclarant que :

- Le Secrétariat n'avait aucune intention de cacher quoi que ce soit du Maroc. Il y a eu tout simplement, un malentendu.
- Mme Bolduc est une collègue très sérieuse et dévouée dans son travail. Elle est très bien équipée pour réussir sa Mission.
- Il convient, maintenant, de tourner la page de l'épisode de nomination de Mme Bolduc.
- La lettre préparée par le DPKO ne sera pas envoyée à l'Ambassadeur du Maroc. Elle sera remplacée par une autre, plus courte, signée par elle-même, indiquant qu'elle a pris note des préoccupations du Maroc concernant la nomination de Mme Bolduc et que ces préoccupations ont été discutées lors de la réunion d'aujourd'hui, et notifiant la nomination de Mme Bolduc.
- Je lui ai demandé d'ajouter l'expression du souhait du Secrétaire Général que les autorités marocaines coopèrent avec elle. Ce qu'elle a accepté.

II : Tentatives d'interférence de l'Union Africaine dans le processus politique :

- **J'ai** saisi l'occasion de cette réunion pour lui remettre une lettre au SG, dont copie ci-jointe, réitérant l'opposition catégorique du Maroc à une quelconque implication de l'Union Africaine dans le processus politique concernant la question du Sahara.
- J'ai pris cette initiative en prévision de la visite annoncée de la délégation de l'Union Africaine à New York, pour s'entretenir avec les responsables onusiens.
- Je lui ai présenté l'argumentaire contenu dans cette lettre.
- **Pour sa part, Mme Malcorra** a indiqué qu'elle comprenait très bien nos préoccupations (I understand very well your concerns », et qu'elle allait porter son contenu à l'attention du Secrétaire Général et en informer les parties intéressées au Secrétariat.
- Je compte circuler, demain, la copie de cette lettre aux membres du Groupe des Amis.

III : Réponse à ma question sur certains Etats :

- Mme Malcorra a tenu à répondre à la question que je lui posée lors de notre déjeuner du 22 Mai 2014 (M/F N. FC/265 du même jour), concernant la référence à des « Etats membres qui portent un intérêt sincère sur la situation dans le territoire », incluse dans la lettre réponse du SG, à Sa Majesté Le Roi.
- Elle a précisé qu'elle a posé la question au DPA, qui a répondu qu'il s'agit des pays membres du Groupe des Amis.
- Il pourrait s'agir, fort probablement, du Royaume Uni, voire des Etats Unis, également.

Haute Considération

L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar HILALE

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York

البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

L/ 48 / 2014

New York, le 9 Juin 2014

Excellence,

Le Royaume du Maroc a appris que la Commission de l'Union Africaine compte dépêcher, prochainement, une délégation à New York pour discuter de la question du Sahara, avec les hauts responsables des Nations Unies.

Sur instruction de mon Gouvernement, je voudrais vous faire part de ce qui suit :

- Sa Majesté Le Roi Mohammed VI vous a adressé, en Juin 2013, une lettre exprimant la ferme opposition du Maroc à toute implication de l'Union Africaine, dans la question du Sahara.

- La même position vous a été réitérée par Mme M'barka Bouaida, Ministre déléguée aux Affaires étrangères et à la Coopération, dans une lettre qu'elle vous a envoyée, le 26 Décembre 2013, et qui a été circulée aux Membres du Conseil de Sécurité et publiée en tant que document officiel du Conseil (S/2013/785).

- Le refus du Maroc de toute implication de l'Union Africaine a été, officiellement, notifié à Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de cette organisation.

- Le Maroc reconnaît les efforts de l'Union Africaine pour le règlement des conflits touchant ses membres. Ces efforts procèdent toujours des principes de neutralité, d'impartialité et du consentement de ses Etats concernés. Ce qui ne s'applique pas au Maroc.

- Comme vous le savez, le Maroc n'est pas membre de l'Union Africaine et partant, ses décisions ne lui sont pas opposables et son désir de médiation n'est pas acceptable. En admettant en son sein une entité fictive et ne jouissant d'aucun attribut d'un Etat souverain, cette organisation a pris position en faveur de l'une des parties. En outre, elle mène une campagne hostile à l'égard du Maroc. Ce qui lui enlève toute légitimité de jouer un quelconque rôle de médiation dans ce dossier. Elle ne peut être partie et médiateur, ni partie prenante dans une médiation.

- Les positions prises par l'Union Africaine sur la question du Sahara reprennent, malheureusement, celles de l'Algérie et du polisario, en essayant de réactiver des plans jugés inapplicables par les Nations Unies. Ces tentatives vont à l'encontre des efforts actuels du Conseil de Sécurité en vue de parvenir à une solution politique, mutuellement acceptable, sur la base du réalisme et de l'esprit de compromis. Ce processus politique jouit de l'appui de l'ensemble des parties et de la Communauté Internationale, y compris les pays africains.

- La question du Sahara est examinée par le Conseil de Sécurité sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Comme vous le savez, ce Chapitre requiert l'accord et l'assentiment des parties, sur tous les aspects du processus du règlement pacifique des différends.

- L'ONU s'est appropriée, depuis plusieurs années, de manière exclusive, le processus de facilitation de la recherche d'une solution politique à la question du Sahara, suite à l'échec de la médiation de l'Organisation de l'Unité Africaine. Aucune autre organisation régionale ou sous-régionale n'a cherché à s'y immiscer.

- La médiation suppose impérativement, conformément aux « directives des Nations Unies pour une médiation efficace », énoncées par vous-même, en Juin 2012 (A/66/811), en particulier, le consentement des parties, l'impartialité et la cohérence des efforts. L'Union Africaine ne remplit aucune de ces conditions pour prétendre jouer un quelconque rôle dans la résolution de la question du Sahara.

- A la lumière de ce qui précède, le Royaume du Maroc réitère son opposition catégorique à tout rôle, participation ou implication de quelque nature que ce soit, de l'Union Africaine, dans le processus politique en cours.

- Le Royaume du Maroc voudrait souligner que tout espace que le Secrétariat des Nations Unies accorderait à l'Union Africaine serait de nature à compromettre définitivement, voire provoquer le collapse du processus de facilitation initié par le Conseil de Sécurité, et mené par votre Envoyé Personnel, M. Christopher Ross.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

L'Ambassadeur, ~~Représentant Permanent~~

Omar Hilale

Mission Permanente du Royaume du Maroc Auprès des Nations Unies New York

S.E. M. Ban Ki-moon

Secrétaire Général des Nations Unies

New York